

NOTRE ÉQUIPE
D'ENCADREMENT
PÉDAGOGIQUE

Directrice / Adjointe

Cop Nathalie / Walch Francine

Équipe d'animations:

Jeannet Véronique : Animatrice

Reinert Rachelle : Animatrice

Albert Léa: Animatrice

Jacquot Céline : Animatrice

Agent Technique:

Rollot Cindy - Wotling Elisabeth

INFOS PRATIQUES

Site internet de l'inter association:
https://multisite.famillesrurales.org/_frasp-3-cantons/

- Vous pouvez y trouver :
- le dossier d'inscription
 - Les projets éducatif et pédagogique
 - le règlement intérieur
 - Les activités hebdomadaires
 - Les menus

Les parents sont tenus de prendre connaissance de ces documents et de nous retourner le bon d'acceptation daté et signé du règlement.

Retrouver nous sur notre page Facebook:
www.facebook.com/Familles-Rurales-des-3-cantons



L'ÎLOT Z'ENFANTS À PIBLANGE

GUIDE POUR LES PARENTS
PÉRIODE SCOLAIRE

En inscrivant vos enfants à l'accueil périscolaire, vous nous manifestez la plus grande marque de confiance qui soit.

Tous les responsables en sont conscients et considèrent comme très importantes les bonnes relations avec les familles.

Nous pensons tout comme vous que l'accueil périscolaire doit être une structure de loisirs éducatifs complémentaire à la famille et à l'école, un espace de jeux et de détente dans lequel l'enfant se sent bien et en sécurité.

ACCUEIL DES ENFANTS

Du lundi au vendredi (hors mercredi) pour les enfants scolarisés à Piblangue

Le mercredi pour tous les enfants âgés de 3 à 13 ans

Des activités spécifiques seront proposées au 11/17 ans (**sur inscription**).

Une adhésion de 27€ à familles rurales sera demandée à l'inscription et renouvelée chaque année.

ACCUEIL DES
PARENTS

Le matin de 11h à 14h (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
Le mercredi de 10h à 12h

L'après midi : 15h à 18h30 (en dehors des heures d'activités pédagogiques)



Nos partenaires



7 Place de la Mairie
57220 Piblangue

Tél. 03 87 35 05 79
Port. 07 88 63 11 32

Mail: afr3c.direction@orange.fr

TARIFS RENTRÉE 2025/2026

Cotisation annuel Familles Rurales 27 €

Accueil périscolaire lundi mardi jeudi vendredi

Tranche quotient familial	1	2	3	4	5	6	7
Forfait 7h-7h45 (avec petit déjeuner)	1,50 €	1,85 €	1,90 €	2,00 €	2,10 €	2,20 €	2,25 €
Forfait matin (à partir de 7h45)	1,40 €	1,70 €	1,75 €	1,85 €	1,95 €	2,05 €	2,10 €
Repas 4,30 € - aide	1 €*	1€*	1€*	1€*	2,70€	4,30 €	4,30 €
Garde pause méridienne	2,40 €	3,30 €	3,40 €	4 €	4,25 €	4,45 €	4,50 €
Forfait Soir de 16h00 à 18h	2,30 €	2,80 €	3,30 €	3,80 €	4,25 €	4,30 €	4,80 €
Forfait 18h à 19h	3€	3€	3€	3€	3 €	3€	3 €

Accueil mercredi

Forfait matin 7h-8h30	3 €	3 €	3 €	3 €	3 €	3 €	3 €
Forfait mercredi journée 8h30 –18H30	12,00	12,50	13,00€	13,50 €	14,00€	14,50 €	15,00 €
Forfait Mercredi Matin	4,75 €	5 €	5,25 €	5,50 €	5,75 €	6 €	6,25 €
Forfait Mercredi après midi	5,25 €	5,50 €	5,75 €	6 €	6,25 €	6,50 €	6,75 €
Pause méridienne	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

Le déjeuner est compris pour les accueils du matin (jusqu'à 7h45)
Le goûter est compris après l'école et le mercredi
Le prix du repas est compris pour le mercredi journée

RÉSERVATION /ANNULATION

Information complète dans règlement intérieur

Réservation et annulation jusqu'au vendredi 17 h de la semaine précédente .

Le planning de la semaine en cours n'est plus modifiable, la tarification sera appliquée.

En cas d'absence d'un enseignant, c'est aux parents de prévenir le périscolaire de l'absence de leur enfant

CENTRE DE PIBLANGE HORAIRES

Accueil périscolaire

Lundi-mardi-jeudi-vendredi

Matin de 7h00 ou 7h45 jusqu'à 8h20

Entre midi de 12h00 à 13h30

L'après-midi de 16h00 à 18h00
(Divers ateliers pédagogiques seront proposés durant la période scolaire)

Accueil du soir de 18h jusqu'à 19h00
(voir tarif du soir)

Mercredi loisirs

Journée de 8h30 à 18h30
(accueil possible dès 7h)

Matin à partir de 8h00 à 12h00 avec ou sans repas
L'après midi 13h30 à 18h00

Activité spécifique forfaitaire
(durée 1h à 2h)
sur inscription selon l'activité choisie

tranche 1 : QF. de 0 à 500
tranche 2: QF. de 501 à 750
tranche 3 :QF. de 751 à 870
tranche 4 :QF. 871 à 1000
tranche 5 :QF. de 1001 à 1350
tranche 6 :QF. 1351 à 1650
tranche 7: QF. 1651 et +

Le tarif se base sur le quotient familial Caf
Fournir le numéro d'allocataire Caf

Prix du repas fourni par la communauté de communes .Peut être modifié en cours d'année

La commune de Piblangue et la communauté de commune ont décidé de mettre en place le dispositif national d'aide au repas.
Une déduction sur le repas est appliquée sur les tranches 1 à 5